

Le CCME prône une stratégie d'action basée sur l'enracinement au pays d'accueil et l'attachement au pays d'origine (M.Boussouf)

Rabat, 04/06/08- Le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger (CCME) prône une stratégie d'action en faveur de la population émigrée, tenant compte à la fois de l'enracinement de la communauté marocaine dans les pays de résidence, et, en même temps, de ses liens "très forts" avec son pays d'origine, a affirmé M. Abdellah Boussouf, Secrétaire Général du CCME.

Dans un entretien à la MAP, à la veille de la première réunion de l'assemblée générale du CCME, prévue les 6 et 7 juin à Rabat, M. Boussouf a déclaré que "toute stratégie d'action doit tenir compte de ce double processus et de cette diversité, des mutations qui sont à l'oeuvre au sein des communautés et qui sont autant de défis mais aussi des atouts".

"Si la communauté marocaine est une par l'appartenance nationale et par l'attachement très fort qu'elle manifeste de plusieurs manières au Maroc et à ses constantes, elle est en même temps d'une diversité extraordinaire par sa sociologie, son histoire, ses attentes", a-t-il fait remarquer.

La population émigrée marocaine, a-t-il indiqué, a connu une "formidable expansion démographique" passant de 1.500.000 personnes environ, au début des années 1990, à 3.300.000 à fin 2007. C'est une émigration "mondialisée", bien que concentrée à 80 pc en Europe, très largement féminisée comptant plusieurs générations pour les pays de vieille implantation et se trouvant confrontée à des modèles d'intégration très diversifiés.

La communauté marocaine à l'étranger se diversifie aussi en termes de composition socioprofessionnelle, avec notamment l'émigration de cadres hautement qualifiés, et de régions de recrutement (tout le Maroc et toutes les couches sociales sont aujourd'hui concernés par le phénomène de l'émigration), a-t-il poursuivi.

Compte tenu de cette spécificité, M. Boussouf a estimé que la responsabilité des politiques d'intégration, de respect des droits et de lutte contre les discriminations qui touchent les Marocains de l'étranger, incombe fondamentalement aux Etats des pays de résidence et relève de leur responsabilité, même "s'il revient au gouvernement marocain de déployer plus d'efforts pour la protection de certains groupes vulnérables tels par exemple les mineurs ou adultes en situation irrégulière ou les femmes".

Concernant la situation des émigrés marocains dans les pays arabes, elle pose, selon lui, des défis d'une toute autre nature et exigera d'évidence une intensification d'efforts et de présence. Vis-à-vis du Maroc, les attentes sont fonction des générations et des mutations évoquées, a-t-il relevé.

Il y a d'abord de très fortes attentes en matière d'offre culturelle, a dit M. Boussouf, ajoutant que "la culture marocaine que nous devons diffuser dans les communautés est en même temps un patrimoine historique diversifié avec ses composantes arabe et amazighe, musulmane et juive", mais elle est aussi, a-t-il dit, une culture en "renouvellement permanent" comme le montrent par exemple les musiques urbaines, la littérature ou le cinéma marocain d'aujourd'hui.

"C'est cet ensemble qu'il s'agit de faire connaître", a-t-il souligné, faisant observer qu'il y a au sein des communautés émigrées une créativité culturelle qu'il s'agit de prendre en compte au Maroc même.

Le Secrétaire général du CCME a relevé qu'à côté de cette problématique culturelle, il y a chez les Marocains du monde une volonté assez visible de s'impliquer dans le développement du pays. Cette volonté s'exprime par le désir de participer à la vie politique du pays (ce qui se manifeste notamment par le débat sur la participation aux assemblées élues), mais elle se manifeste aussi de multiples autres manières, a-t-il ajouté.

Comment, dans ce cadre, amplifier le rôle de ces dizaines d'associations d'émigrés qui s'impliquent de plus en plus dans le développement solidaire, surtout au niveau local ? Comment accentuer la

mobilisation des compétences marocaines installées à l'étranger dans le domaine scientifique ? Comment renforcer la contribution des transferts au bénéfice des familles restées au pays et au profit de l'économie nationale ? Autant de "grandes interrogations" auxquelles le Conseil contribuera à apporter des réponses en assumant toutes ses prérogatives, mais aussi en respectant celles des autres acteurs publics et privés en matière d'émigration, a précisé M. Boussouf.

Quant à la problématique d'associer le maximum d'acteurs des communautés marocaines à l'action du CCME, M. Boussouf a souligné l'engagement du Conseil de prendre toutes les "dispositions pour mettre en oeuvre une approche participative systématique qui pourra prendre plusieurs formes: séminaires, consultations permanentes dans les pays d'émigration, rencontres avec toutes les associations, ouverture du site à toutes les contributions, à "

Les membres du Conseil seront aussi mobilisés dans cette entreprise, a-t-il dit, soulignant que "nous respecterons de manière stricte l'action indépendante des associations de l'émigration, tout en restant en permanence à leur écoute".

Et M. Boussouf de rappeler que le CCME a deux "missions essentielles", à savoir émettre des avis consultatifs et faire des travaux de prospective, en rédigeant notamment un rapport tous les deux ans sur l'état des communautés marocaines dans le monde. "Nous en tenir à cette mission revient aussi à respecter les prérogatives de l'ensemble des acteurs de la problématique migratoire", a-t-il fait remarquer.

En s'impliquant de plus en plus dans la vie civique des pays de résidence, les Marocains du monde arrivent, bien que difficilement, à faire entendre leurs voix. Le CCME pourrait accompagner ces acteurs, mais en aucun cas se substituer à eux, a-t-il dit. Vis-à-vis du Maroc, le Conseil doit éclairer l'action des pouvoirs publics en soumettant à Sa Majesté des avis circonstanciés.

M. Boussouf a identifié une autre problématique qui va se poser de plus en plus et qui implique le Maroc et les pays de résidence, celle de la "double appartenance", une "préoccupation aujourd'hui partagée aussi bien par les pays d'accueil que par le nôtre" et constitue "une des priorités de notre programme d'activités". Il en veut pour preuve, la mise en route, dans ce domaine, d'une étude sur les droits politiques qu'accordent tous les pays du monde à leurs ressortissants émigrés avec l'espoir de réunir, à l'invitation du Maroc, l'ensemble des conseils similaires au CCME.

Quant à l'image des Marocains dans les pays d'accueil, il y a probablement des processus de stigmatisation de ces populations qui sont à l'oeuvre et qui sont la conséquence de la politisation de la question de l'immigration (devenue une ressource politicienne de plus en plus sollicitée lors des échéances électorales) et des vagues récurrentes d'islamophobie, a déploré M. Boussouf.

En même temps, les principales forces politiques -de droite ou de gauche- d'Europe, où se concentre l'émigration marocaine, ont pris conscience de l'enracinement des populations émigrées et tentent, chacune en fonction de sa tradition nationale, de mettre en place des politiques actives d'intégration, tout en cherchant tous les moyens pour limiter l'émigration illégale, a-t-il indiqué.

Mais il y a aussi un facteur central dans ces perceptions, qui se rapporte à l'image du Maroc, a fait observer M. Boussouf, se félicitant que celle-ci soit de plus en plus positive et chaque grande réforme réalisée, surtout depuis l'intronisation de SM le Roi Mohammed VI, renforce cette image auprès des opinions publiques des pays de résidence et ressentie en même temps comme un motif de fierté par les Marocains du monde.

Et de conclure: Ce Maroc en chantier, de l'égalité entre hommes et femmes, du pluralisme et de la diversité, du courage politique comme l'a illustré par exemple l'Instance Equité et Réconciliation (IER) est à la fois un puissant facteur dans les processus d'intégration dans les sociétés de résidence et de renforcement du lien avec la terre d'origine.

La première réunion de l'assemblée générale du CCME sera consacrée à l'examen et à l'adoption du programme d'action du Conseil au titre de l'année 2008-2009, ainsi qu'à la discussion des projets du règlement intérieur et du budget 2008.